

Commune  
De  
**TORCE EN VALLEE**

**Délibérations**  
**Du Conseil Municipal**

Date de convocation  
4 mai 2022  
Date d'affichage  
4 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux,  
Le dix mai à vingt heures trente précises,  
Le conseil municipal légalement convoqué le dix mai deux mil vingt-deux s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROYER, Maire.

En exercice	15
Présents	12
Votants	15

**Étaient présents** : Jean-Michel ROYER, Laurent GUILLET, Céline MATHÉ, Aurélie HOUDAYER, Émilie LOPES, Pascaline LEGENDRE, Olivier LE CORF, Maryse BESNIER, Joël DAVID, Yves GICQUEL, Annick CUISNIER, Vincent GUILLERME,

**Absents et excusés** : Denis DEBELLE, Aurélie BUTET, Michel CHADUTEAU.

Denis DEBELLE donne pouvoir à Aurélie HOUDAYER pour voter en ses lieu et place.

Aurélie BUTET donne pouvoir à Céline MATHÉ pour voter en ses lieu et place.

Michel CHADUTEAU donne pouvoir à Jean-Michel ROYER pour voter en ses lieu et place.

Le président a dénombré douze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Selon les dispositions de l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, Aurélie HOUDAYER remplit les fonctions de secrétaire de séance.

### **CONVENTION POUR ECO PATURAGE VOIE DOUCE** **2022 - 044**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la création de la voie douce va créer des espaces verts pouvant accueillir de l'éco-pâturage

L'éco-pâturage est une solution très positive pour l'environnement à plusieurs titres. Il favorise la biodiversité et enrichit les sols, il permet la suppression de l'utilisation d'huile et carburants des engins mécaniques, ainsi que la suppression des désherbants et autre produits phytosanitaires. Il réduit également la pollution sonore.

Ainsi afin d'optimiser ses terrains la commune souhaiterait proposer une convention en éco pâturage. Monsieur Léon Chedhomme a répondu favorablement aux appels de la commune dans les termes suivants :

- Une durée d'une année soit du 1er mai 2022 au 30 avril 2023.
- L'installation des clôtures a été réalisé par la commune,
- L'entretien sera à la charge de Monsieur Léon Chedhomme,
- La convention est convenue sur la parcelle cadastrale B1177 en partie.

☞ **Après délibération, le Conseil Municipal,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention pour éco pâturage de la voie douce concernant la parcelle B1177 en partie et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an que dits,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Jean-Michel ROYER

